

Perwez, le 6 mai 2024

Ordre du jour du Conseil du 14 mai 2024.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu le mardi 14 mai 2024 à 19h00 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, rue Emile de Brabant 2 à 1360 PERWEZ.

SÉANCE HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT

1. Sanction disciplinaire - Audition

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

- 2. Compte annuel clôturé au 31/12/2023 Compte budgétaire Bilan Compte de résultats annexes Arrêt 2.073.521.8/sdw
- 3. Budget communal Exercice 2024 Services ordinaire et extraordinaire Modification budgétaire n°1 Approbation
- 4. Vérification de l'encaisse du Directeur financier 1er trimestre 2024 Communication 2.072.521.1/svgh
- 5. Redevance communale pour la concession de sépulture et pour la mise à disposition et le renouvellement de caveaux, cavurnes et columbariums Dès l'entrée en vigueur jusqu'en 2025 inclus Article budgétaire 878/161-05 Règlement Etablissement Modification

PERSONNEL

6. Personnel communal - Déplacements de service - Modification des taux d'indemnités pour frais de parcours à partir du 1er juin 2024

CENTRE SPORTIF

7. Service des Sports - Chèques « sport » - Règlement communal fixant les conditions d'octroi et la procédure à suivre - Approbation

SECRÉTARIAT

- 8. Bibliothèque le Grimoire d'Eole Convention d'occupation de locaux supplémentaires entre la Commune de PERWEZ et l'ASBL Approbation Décision
- 9. Centre culturel de PERWEZ Convention d'occupation de locaux dans le bâtiment rue Lepage n°7 entre la Commune de PERWEZ et l'ASBL "LE FOYER" Approbation Décision
- 10. CREADIV Assemblée générale ordinaire Vendredi 17 mai 2024 Points portés à l'ordre du jour Approbation Décision 2.073.532.1/ec
- 11. Intercommunale IMIO Assemblée générale ordinaire Mardi 28 mai 2024 Approbation Décision 2.073.532.1/ec
- 12. ETHIAS Co scrl Assemblée générale Jeudi 13 juin 2024 Approbation Décision 2.073.532.1
- 13. Société Wallonne Des Eaux (SWDE) Assemblée générale ordinaire du mardi 28 mai 2024 Approbation Décision 1.778.31/ec
- 14. Intercommunale Pure de Financement du Brabant Wallon (IPFBW) Assemblée générale ordinaire Mardi 11 juin 2024 Approbation Décision

15. Adhésion à l'ASBL Groupement d'Informations Géographiques (GIG) - Désignation d'un représentant communal auprès de l'ASBL

ADL

 Agence de Développement Local de PERWEZ ASBL - Résultat des comptes 2023 -Budget 2024 - Rapport d'activités 2023 - Avis

TRAVAUX

- 17. Marché de travaux PIC 2022-2024 Réfection des ponts rue du Manoir sur l'Orbais et rue de Seumay sur la Cette à 1360 PERWEZ Marché en deux lots Lot 1 : Pont rue de Seumay Lot 2 : Pont rue du manoir -- Choix du mode de passation du marché Fixation des conditions Modifications au cahier des charges selon les remarques du service Public de Wallonie du 14 septembre 2023 Décision
- 18. Véhicules communaux Déclassement de la camionnette fourgonnée du service des eaux, Renaut Master, de n° de châssis VF1MAF4DF47647884 Décision

ENSEIGNEMENT

- 19. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES Directeur/Directrice Emploi vacant à raison de 24 périodes Appel à candidature Décision
- 20. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND Directeur/Directrice Emploi vacant à raison de 18 périodes Appel à candidature Décision
- 21. Cadre de rentrée scolaire 2024-2025 Approbation

ACCUEIL TEMPS LIBRE

22. Accueil Temps Libre -A.S.B.L. COALA - Demande d'occupation de locaux scolaires pour les plaines de vacances de juillet 2024 - Convention - Décision - 1.81/vc

SÉANCE HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Agence de développement locale de PERWEZ - Convention de mise à disposition de travailleur - Décision - 2.08/ec

ENSEIGNEMENT

- 2. Ecole communale de ORBAIS Congé pour disponibilité pour raisons de convenances personnelles 24 périodes Institutrice primaire nommée à titre définitif Décision
- 3. Ecole communale de ORBAIS Institutrice maternelle Emploi non-vacant Remplacement 24 périodes A partir du 08 avril 2024 Décision
- 4. Ecole communale de PERWEZ Demande de congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles 6 périodes du 26 août 2024 au 24 août 2025 Décision
- 5. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES Demande de congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles 24 périodes du 26 août 2024 au 24 août 2025 Décision
- 6. Ecole communale de ORBAIS Institutrice maternelle à titre temporaire Emploi non-vacant- Remplacement 6 périodes Du 11 mars 2024 jusqu'au 05 juillet 2024 au plus tard Décision
- 7. Ecole communale de PERWEZ Institutrice primaire à titre temporaire Emploi non-vacant 6 périodes Du 11 mars 2024 jusqu'au 18 mars 2024 Remplacement
- 8. Ecole communale de PERWEZ Institutrice primaire nommée à titre définitif 6 périodes A partir du 1 er janvier 2025 Disponibilité pour raison de convenance personnelle précédant la pension de retraite (DPPR de type IV) Décision
- 9. Ecole communale de PERWEZ- Institutrice primaire à titre temporaire Emploi non-vacant 8 périodes Du 11 mars 2024 jusqu'au 18 mars 2024 Remplacement
- Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND Interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental - 5 périodes - Institutrice maternelle nommée à titre définitif - Décision
- 11. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES Institutrice primaire à titre temporaire Emploi non-vacant 12 périodes Du 14 mars2024 jusqu'au 05 juillet

- 2024 au plus tard Remplacement
- 12. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES- Enseignante maternelle -Emploi vacant - Ouverture de classe - 13 périodes - du 25 mars 2024 au 05 juillet 2024 inclus - Décision
- 13. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND Institutrice maternelle à titre temporaire Emploi non-vacant- Remplacement 7 périodes Du 11 mars 2024 jusqu'au 05 juillet 2024 au plus tard Décision
- 14. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND Institutrice primaire à titre temporaire Emploi non-vacant 8 périodes Du 14 mars2024 jusqu'au 05 juillet 2024 Remplacement
- 15. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND Interruption de carrière à partir de 50 ou 55 ans - 4 périodes - Institutrice primaire nommée à titre définitif -Décision
- 16. PO de Perwez Institutrice primaire Emploi vacant Nomination 12 périodes -
- 17. PO de Perwez Institutrice primaire Emploi vacant Nomination 12 périodes Décision
- 18. PO de Perwez Maître d'éducation physique Emploi vacant Nomination 10 périodes Décision
- 19. PO de Perwez Institutrice maternelle Emploi vacant Nomination 13 périodes -
- 20. PO de Perwez Maître d'éducation physique Emploi vacant Nomination 10 périodes Décision
- 21. PO de Perwez Maître de morale Emploi vacant Nomination 1 période Décision
- 22. Nomination à titre définitif d'un enseignant en qualité de Maître de psychomotricité dans les écoles communales de PERWEZ à raison de 3 périodes par semaine et ce, à partir du 1 er avril 2024 Décision
- 23. Ecoles communales de PERWEZ Demande de congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles 4 périodes du 26 août 2024 au 24 août 2025 Décision

Arrêté par le Collège communal du 2 mai 2024

La Directrice générale

Stéphanie THIBEAUX

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point - en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement - sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

BANTW

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

(Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20 bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement:

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00

- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.

Le Bourgmestre,

Jordan GÓDFRIAI